

# Journal du D... et S... SPECA • HEBDO

SPECA-HEBDO • Volume 28 / Numéro 16 • Vendredi 18 avril 2008

www.speca.ca.edu



Comme vous le savez tous, **Lorraine** a complété sa dernière journée avec nous le lundi 31 mars. Plusieurs d'entre vous lui ont témoigné sous diverses formes, toutes plus chaleureuses les unes que les autres, leur affection et leur appréciation pour les nombreuses années où elle a milité et travaillé au service de notre syndicat.

Plusieurs nous ont fait part de leur intérêt à concrétiser cette appréciation en contribuant à un « **petit cochon** » destiné à offrir à Lorraine un substantiel cadeau de retraite en supplément à celui du SPECA.

Un petit cochon rose est à votre disposition jusqu'à la fin du mois au bureau de Lorraine... excusez, maintenant au bureau de Suzie.

L'exécutif du SPECA

Une invitation toute spéciale *De la musique pour Amnistie*

Si ce n'est déjà fait, réservez tout de suite votre soirée du lundi 5 ou celle du mardi 6 mai! Ce sont les dates de la 20<sup>e</sup> édition *De la musique pour Amnistie* qui permet à la communauté collégiale d'Ahuntsic de prendre un petit moment de détente avant le dernier droit de la session.

Rappelons qu'il s'agit d'une soirée musicale dont la première partie est consacrée à la musique classique et la seconde, au jazz choral, avec le répertoire de l'ensemble *Jazzimut* formé de membres du personnel et d'étudiants(es) du Collège. Grâce à la collaboration de plusieurs services du Collège et à celle du SPECA, tous les frais de cette soirée sont assumés par l'ensemble des intervenants et les dons recueillis sont entièrement versés à AMNISTIE INTERNATIONALE, un organisme qui milite pour la défense et la promotion des droits humains.

## ASSEMBLÉE SYNDICALE

**Vendredi 23 mai en après-midi**  
au Salon du personnel

À la fin de l'assemblée nous fêterons ceux et celles qui ont pris leur retraite cette année.

Suivront le souper aux **HOMARDS**  
et la danse à la cafétéria.

2008 **mai** FÊTE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS

# ENSEMBLE POUR LA SANTÉ

GRANDE MARCHÉ À MONTRÉAL  
SAMEDI, 3 MAI 2008  
RASSEMBLEMENT À 12 H  
PARC LA FONTAINE  
(ARRIVEZ PAR LE SUPERBOULEVARD EN VENANT DU PARC LA FONTAINE  
ACCÈS PAR LE MÉTRO SHERBOOKE)

## ... SOMMAIRE ...

- Réinvestissement dans le réseau collégial ..... 2
- 40 ans à défendre nos droits ..... 2

# Réinvestissement dans le réseau collégial

## Un pas dans la bonne direction

**Le budget présenté le 13 mars dernier par la ministre Jérôme-Forget comportait au moins une bonne nouvelle pour le réseau des cégeps. La part des transferts fédéraux qui sera octroyée aux cégeps est établie à 40 % ce que n'avait cessé de réclamer la Coalition-cégeps.**

La Coalition-cégeps se réjouit du réinvestissement en enseignement supérieur annoncé dans le dernier budget provincial. En indiquant que les cégeps toucheront leur juste part des transferts fédéraux, soit la proportion de 40 % correspondant à 75 M de dollars, le ministère de l'Éducation reconnaît clairement les besoins pressants qui existent dans le réseau collégial. Rappelons que cette demande de réinvestissement à la hauteur de 40 % est justifiée par le fait que 40 % des étudiantes et des étudiants en enseignement supérieur fréquentent le réseau collégial et que celui-ci représente 40 % du budget de l'enseignement supérieur.

Depuis plus d'un an, la Coalition-cégeps a fait du financement du réseau collégial sa principale priorité et a orchestré de nombreuses actions afin de sensibiliser la classe politique à la réalité collégiale. Au moment où un réinvestissement

en enseignement supérieur se confirmait, il s'avérait impératif d'assurer que les cégeps en reçoivent leur juste part. Rappelons que le réseau collégial avait récemment vu sa part d'investissement fondre à quelque 25 %, laissant le réseau aux prises avec des besoins criants. À l'évidence, il fallait repositionner le réseau des cégeps et s'assurer qu'il ne soit pas à nouveau laissé pour compte.

Si les annonces ministérielles ont de quoi nous réjouir, il reste à nous assurer que ces budgets additionnels soient dirigés vers les services directs aux étudiantes et aux étudiants. Les organisations membres de la Coalition-cégeps sont unanimes pour réclamer que le réinvestissement serve essentiellement à l'embauche, par exemple, de nouveaux professeurs en classe, de conseillers d'orientation, d'aides pédagogiques individuels et de personnel de soutien en contact direct avec les étudiantes et les étudiants.

*La Coalition-cégeps\**

\*Pour mémoire, la Coalition-cégeps a été constituée dans le cadre de la lutte pour la survie des cégeps face aux menaces que le Ministre de l'éducation de l'époque faisait peser sur le réseau collégial. Elle regroupe toutes les fédérations des personnels enseignant, de soutien et professionnel, les deux fédérations étudiantes du collégial ainsi que la fédération des associations de parents.

## Les cégeps ont 40 ans

### SPECA *fneeq*

## 40 ans à défendre nos droits

À l'occasion des 40 ans des cégeps, il me semblait important de faire un retour sur les origines de notre syndicat et de rappeler les grands événements qui ont marqué ces années. Je voulais fouiller dans les archives du SPECA pour déterrer quelques vieux textes et procès-verbaux, je pensais réunir l'Association des retraités et retraitées, lorsque Pierre Bélisle, professeur de français et président du SPECA (1976-1978) à la retraite, me glisse un vieux numéro d'un Bulletin de liaison de novembre 1977 (l'ancêtre du Speca-hebdo).

Ce numéro soulignait le 10<sup>e</sup> anniversaire des cégeps en rappelant les luttes menées par les enseignants d'ici depuis la création du réseau et durant les années qui l'ont précédée.

On y trouve un discours militant auquel nous ne sommes plus habitués :

« Les enseignants comme les travailleurs des autres secteurs arrachent, à travers la confrontation et la lutte, des conditions décentes de vie et de travail. » [...] « De plus, un climat tendu et un exécutif ferme et appuyé par l'ensemble du syndicat améliorent grandement le contenu des règlements avec l'administration. »

On y relate aussi les conditions dans lesquelles le SPECA a vu le jour :

« Né de père et mère CSN, le SPECA voit le jour CEQ. En effet, les deux organisations syndicales des professeurs de



→ → → Suite de la page 2

l'institut de Technologie Laval (ITL) et du Collège Saint-Ignace étaient affiliées à la CSN via le SPEQ et le SPE. Lors de la fusion de ces deux institutions, la nouvelle organisation s'affilie à la CEQ et devient un des premiers syndicats d'enseignants de niveau collégial à joindre les rangs de cette Corporation.»

L'intégration des professeurs des Arts Graphiques, membres du SPEQ, s'est faite en octobre 1970. Annette Gélinas, élue à la présidence au printemps 1973, mènera une campagne pour ramener le SPECA à la CSN à l'hiver 1975.

Pierre Bélisle concluait son texte sur la brève histoire (10 ans) de notre syndicat et la négociation de 1975-1976 en ces termes :

«Nous avons mené une lutte serrée pour obtenir une amélioration de la tâche au nom de la qualité de l'enseignement. Nous avons obtenu un règlement que nous avons jugé satisfaisant. Sommes-nous plus présents, plus accessibles à nos étudiants? Avons-nous tenté d'améliorer la qualité de notre enseignement? Pourquoi attendre une initiative administrative qui prend la forme d'un rapport Nadeau ou GTX? Le sujet est difficile et périlleux, cependant les acquis et la maturité atteinte de notre organisation devraient permettre d'aborder cette question de front et d'en dégager des attitudes et des comportements communs capables d'orienter le fonctionnement de la boîte dans l'intérêt de la majorité...»

Effectivement, la convention collective signée en 1976 nous garantissait :

- des salaires décents avec pleine indexation au coût de la vie;
- des conditions d'obtention de la permanence à l'abri de l'arbitraire, une autonomie professionnelle et une sécurité d'emploi qui permettaient de s'investir totalement dans notre métier;
- une garantie de ratio professeur/étudiants et la protection d'une tâche individuelle maximale;
- l'intégration de tous les enseignants ayant moins de 16 ans de scolarité à l'échelle 16 ans de scolarité;
- des congés de maternité payés sans perte de droits et de privilèges.

C'était en 1976, sous le gouvernement libéral de Robert Bourassa, avant le 15 novembre et l'élection du Parti québécois et de René Lévesque.

La négociation de 1979, s'est conclue sans grève et la reconduction de la convention avec quelques modifications telles : la garantie de la charge individuelle moyenne à c=39 et la relocalisation des MEDs par zone. Le PQ préparait le référendum de 1980.

Au Collège Ahuntsic, l'année 1981-1982 a été marquée par l'adoption d'un budget équilibré et l'imposition de coupures chez le personnel de soutien, chez les professionnels : ces réductions de service ont conduit les trois syndicats du Collège à mener une lutte sans merci au D.G. de l'époque, M. Mounir Rafla. Le gouvernement mit le Collège sous tutelle (ou presque) et institua une enquête sur sa gestion et son administration. Au printemps 1982, le directeur général et le directeur des services pédagogiques (aujourd'hui le D.E.) démissionnaient de leur poste. Quelques mois plus tard, M. Paul Inchauspé était nommé à la direction générale et M. Roch Tremblay à la direction des services pédagogiques et nous entrons dans une longue période (25 ans) de stabilité administrative.

Après avoir vécu une année très mouvementée, nous étions accueillis dès l'automne 1982, par une réduction salariale de 20% durant 3 mois, ramenée, ensuite, à 10% de manière permanente. Le gouvernement du Parti québécois qui avait perdu le référendum reprenait ses billes, toutes ses billes. Il votait la loi 68 qui modifiait nos régimes de retraite en nous faisant payer plus pour un régime moins généreux et la loi 70 qui excluait du champ de la négociation la question salariale et imposait une réduction salariale pour la durée de la convention. Enfin, la loi 105 décrétait l'ensemble de nos conditions normatives de travail. Une longue et dure grève s'en suivit avec sa conclusion par l'adoption de la loi 111<sup>1</sup>.

Les points saillants (les pertes saillantes) de ce décret se retrouvaient dans :

- la réduction importante des salaires;
- l'augmentation significative de la tâche due à une diminution de 13% des ressources et à une modification à la baisse des paramètres de préparation de la CI;

→

→ → → Suite de la page 3

- des mises à pied et des mises en disponibilité massives ;
- le recul important sur les conditions d'acquisition de la permanence et de certains mécanismes de la sécurité d'emploi.

À la suite de cette défaite cinglante, le militantisme syndical s'est un peu essouffé et nous avons baissé la garde. Le gouvernement du Québec et la Fédération des cégeps en ont profité pour imposer la première réforme de l'enseignement collégial en 1984 le *Règlement sur le régime pédagogique du collégial (RRPC)* et la seconde en 1993 *Règlement sur le régime des études collégiales (RREC)*.

Les négociations de 1975-1976 et 1982-1983 sont des moments charnières dans l'histoire de la négociation des conditions de travail des enseignants de cégep. La première, comme le succès du jeu de la négociation de bonne foi et la seconde comme le refus de négocier avant même d'avoir entrepris des pourparlers. Voulant montrer comment un « bon gouvernement » péquiste pouvait mettre au pas la fonction publique et gérer les finances publiques aussi bien, sinon mieux qu'un gouvernement de droite libérale, le gouvernement du Parti québécois a renié sa signature et a dénigré ses enseignants auprès de la population et les a traités en voyous. En dénigrant les enseignants, on dénigrait les études, la scolarisation et l'effort.

La désorganisation de l'enseignement qu'ont entraîné les coupures sauvages de 1983 a obligé les gouvernements suivants à négocier certaines améliorations de nos conditions de travail et un ajout de ressources (conventions, règlements imposés ou décrets de 1987, 1990, 1995, 2000, 2002, 2005). Cela ne s'est pas fait sans peine et sans grève. C'est notamment parce que nous nous sommes battus pour de meilleures conditions d'enseignement, qu'aujourd'hui les collègues et le gouvernement peuvent s'enorgueillir de la qualité de la formation collégiale quand ils soulignent les 40 ans d'existence des cégeps.

Mais il semble bien que les gains réalisés au cours des 25 dernières années n'ont pas suffi à rendre le métier d'enseignant de cégep enviable. Le document sur la condition enseignante montre comment les enseignants sont débordés par une tâche d'enseignement qui s'est complexifiée avec la technologie et les exigences de la réforme des programmes

auxquelles se sont greffées de multiples tâches administratives. Pendant ce temps que sont devenus nos salaires ?

Dans une édition spéciale pour le 40<sup>e</sup> anniversaire de leur accréditation syndicale, le journal *La Dépêche* du syndicat des professeurs du Cégep Édouard-Montpetit publie à la page 16, l'évolution du salaire d'un professeur ayant 19 ans de scolarité et 15 ans d'expérience de 1976 à 2007. Le salaire nominal est bien passé de 22 949 \$ à 66 094 \$, mais en tenant compte de l'indice des prix à la consommation, ce salaire en dollars constants de 1976 ne vaut plus que 18 435 \$.

Année	1976	1983	1983	1986	1997	2007
Salaire (\$)	22 949 \$	42 896 \$	34 549 \$ <sup>1</sup>	42 388 \$	56 415 \$	67 242 \$
Salaire (\$1976)	22 949 \$	22 961 \$	18 493 \$	20 095 \$	19 408 \$	18 755 \$

<sup>1</sup> Le gouvernement a imposé une coupure de 20% des salaires pendant 3 mois et ramener cette baisse à 10% de manière permanente.

Notre vie syndicale a certes été marquée par de grands événements, de grands débats, mais c'est surtout dans le travail quotidien de soutien aux enseignants dans leur rapport avec l'administration pour la tâche, pour l'embauche, pour la signature de contrats, pour la retraite, pour un congé de maternité, pour tout ce qui concerne la vie professionnelle, dans certains cas personnelle, d'un enseignant du collège. Depuis sa création en 1967, l'esprit de rapprochement et de solidarité entre tous les professeurs et avec les autres organisations syndicales a constamment animé les exécutifs du SPECA. Malgré les hauts et les bas de la ferveur syndicale, l'assemblée syndicale a généralement entériné, mais non sans débats, les recommandations des exécutifs et voté les mandats d'action proposés par la FNEEQ et notre exécutif.

Pour la suite des choses, je nous souhaite une solide solidarité et une grande cohésion autour de certains enjeux qui nous permettront de réaliser notre travail dans les meilleures conditions possibles avec un salaire qui rend compte de notre rôle dans l'évolution de notre société.

So-So-So-Solidarité

Robert Arpin

Enseignant en mathématiques, avril 2008

<sup>1</sup> Loi qui fut invalidée après trois références en Cour Suprême du Canada. Les professeurs du SPECA ont ainsi récupéré les journées coupées en double en vertu de cette loi.